

**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR**  
**MARDI 17 DÉCEMBRE 2019 A 18H00**

**N° 19 12 24**

**Rapporteur : Yvette ROMERO**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Budget Primitif Ville - Exercice 2020**

**. Adoption**

**Annexes au Budget Primitif 2020**

**. Adoption**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR**  
**MARDI 17 DÉCEMBRE 2019**

Suite à la réunion du Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur, dûment convoqué le 2 décembre 2019, durant laquelle, il a été constaté l'absence de quorum, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur a été re-convoqué dans les conditions de la convocation initiale, le 17 décembre 2019 à 18h00.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

**PRÉSENTS** : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, Mme Yvette ROMERO, M. Dominique BELLENGER, Mme Michèle LEBESNE, Mme Estelle BERNADI, M. Grégory LESEIGNEUR, M. Hervé TOULLEC, M. François GUÉGAN (jusqu'à la délibération N° 19 12 27), Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, M. Philippe TESSIER.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. Yoann LEFRANC à M. Dominique BELLENGER, M. Michel TOULOUZAN à Mme Michèle LEBESNE, Mme Sandra LE VEEL à M. François GUÉGAN (jusqu'à la délibération N° 19 12 27).

**ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION** : M. François GUÉGAN (à compter de la délibération N° 19 12 28), M. Jean-Gabriel BRAULT, Mme Sandra LE VEEL (à compter du point N° 19 12 28) M. Noël HERICIER, M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX.

**ABSENTS** : Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, Mme Coralie FOLLET, M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

**Conseillers Municipaux :**

Conseillers Municipaux en exercice = 26	Ouverture séance	A partir du point 19 12 28
Présents	12	11
Procuration	3	2
Absents excusés	4	6
Absents	7	7
Votants	15	13

**ACTE EXECUTOIRE**  
Réception par la Préfecture  
le : 23 DEC. 2019  
Publication le : 24 DEC. 2019

**Mesdames, Messieurs,**

Lors du Conseil Municipal du 5 novembre, et suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, le Conseil Municipal a adopté à la majorité de 17 voix pour et 2 voix contre les orientations budgétaires proposées.

Le projet de Budget que je vous propose d'adopter est conforme aux masses financières exposées lors de ce débat d'orientations budgétaires.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 11 159 799,22 € et comprend les éléments tels que décrits dans le document annexé.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :**

**VU les articles L 1612.1 à 1612.20 (adoption et exécution du budget), L 2311.1 à L 2343.2 (Budgets et Comptes) du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,**

**VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,**

**CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2019,**

**APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,**

**DÉCIDE :**

**1°) de voter le Budget Primitif 2020 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément aux articles L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Les montants adoptés correspondant aux sommes portées dans les tableaux intitulés "vote du budget" figurant dans le document Budget Primitif - Exercice 2020 sont les suivants :**

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	9 614 863,66 €	10 273 111,27 €
	Opérations d'ordre	674 942,78 €	16 695,17 €
Total de fonctionnement		10 289 806,44 €	10 289 806,44 €
Section d'investissement	Opérations réelles	853 297,61 €	195 050,00 €
	Opérations d'ordre	16 695,17 €	674 942,78 €

	Dépenses	Recettes
Total d'investissement	869 992,78 €	869 992,78 €
Total du budget	11 159 799,22 €	11 159 799,22 €

2°) de prendre acte de la communication des annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité  
les conclusions de ce rapport.  
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués  
Pour extrait certifié conforme  
Christine MOREL  
Maire,*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



#### Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*"

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Budget Primitif 2020 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 5 novembre 2019 en les actualisant. Cependant, à titre liminaire, il est rappelé que le présent budget 2020 est bâti sur la base des estimations de ressources fiscales et dotations que la Ville percevra en 2020 compte tenu des dispositions contenues dans le Projet de Loi de Finances pour 2020. Des ajustements auront donc lieu et seront formalisés, lors de l'adoption du Budget Supplémentaire 2020 qui reprendra les excédents 2019 constatés au Compte Administratif.

#### I – Éléments de contexte

- **Le contexte économique**

- Une baisse prévisible de la croissance économique au niveau mondial pour 2019,
- Une croissance ralentie au niveau européen (+ 1,1 % en 2019, + 1,2 % en 2020),
- Une zone euro toujours déstabilisée en raison des incertitudes sur un Brexit sans accord avec une projection d'inflation de + 1,2 % en 2019 et + 1,0 % en 2020,
- Une inflation française à + 1,3 % en 2019 et en recul à + 1,1 % en 2020,
- Un déficit public à - 2,2 % du PIB en 2020 (- 3,1 % du PIB en 2019),
- Un endettement public en baisse : 98,7 % du PIB en 2020 après un bond à 98,8 % en 2019.

- **La Loi de Finances 2020**

- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en septembre, soit + 0,90 %,
- Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation : taux de dégrèvement porté à 100 % en 2020 pour 80 % des ménages et en 2023 pour les 20 % restant,
- Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) gelée,

- Une augmentation des Dotations de Solidarité Rurale et de Solidarité Urbaine prise sur l'enveloppe de la Dotation forfaitaire des communes,
  - Le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal),
  - Un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales stabilisé,
  - Report au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'entrée en vigueur de l'automatisation de la gestion du FCTVA.
- ***L'environnement socio-économique de la Ville d'Harfleur***
    - Une croissance de la population de 2,31 % depuis le début du mandat municipal (8 501 habitants en 2019),
    - Une proportion de foyers fiscaux non imposables plus importante qu'au niveau national (62,10 % contre 56,20 % au national),
    - Un revenu fiscal moyen de 20 439 € contre 26 746 au niveau national,
    - Une augmentation du nombre de logements ainsi que de la part des logements sociaux (50,54%).

## **II – Rappel des orientations pour 2020**

Lors du Conseil Municipal du 5 novembre, et suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, le Conseil Municipal a adopté à la majorité de 17 voix pour et 2 voix contre les orientations budgétaires proposées :

- ***Les orientations générales***
  - Poursuite de la mise en œuvre du programme municipal 2014/2020 se traduisant par une ambition forte pour Harfleur et la définition de 5 priorités pour cette année :
    - ◆ Le développement durable au cœur de nos actions,
    - ◆ Bien vivre sa ville avec des services aux habitants de proximité et performants,
    - ◆ Poursuivre le soutien au commerce de proximité et au marché dominical,
    - ◆ Conforter les actions éducatives et d'animations de la Ville,
    - ◆ La Citoyenneté : pierre angulaire de nos actions.
  - Le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2019,
  - La poursuite du désendettement de la Ville et la non-inscription d'emprunt nouveau,
  - La poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses afin de continuer à améliorer les marges financières,
  - La recherche de financements externes permettant de réaliser le programme d'investissement.
- ***Le cadrage financier***
  - Une grande prudence quant à l'estimation de nos recettes,
  - L'intégration des montants définitifs de transfert de charges (dont une partie en investissement) concernant la voirie et l'éclairage public ainsi que l'évolution positive de la Dotation de Solidarité Communautaire,
  - La stabilisation voir la diminution, où c'est possible, des dépenses de gestion

courante,

- Une évolution des dépenses de personnel fixée au maximum à + 1 %,
- L'inscription des dépenses d'investissement dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2022.

### III - L'équilibre général du Budget primitif 2020

Le Budget Primitif pour 2020 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations réelles et d'ordre), à 11 159 799,22 €, affichant une diminution 15,23 % soit - 2 005 408,82 €, par rapport au volume de crédits votés lors du Budget Primitif 2019 (pour mémoire : 13 165 208,04 €). Cette baisse provient essentiellement de la non-reprise des résultats de l'exercice 2019 qui ne seront constatés qu'au Budget Supplémentaire 2020 en avril prochain.

### IV - La section de fonctionnement

Tous mouvements confondus, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 289 806,44 €, en diminution de 304 028,68 € (- 2,87 %), par rapport au Budget Primitif 2019 (pour mémoire : 10 593 835,12 €).

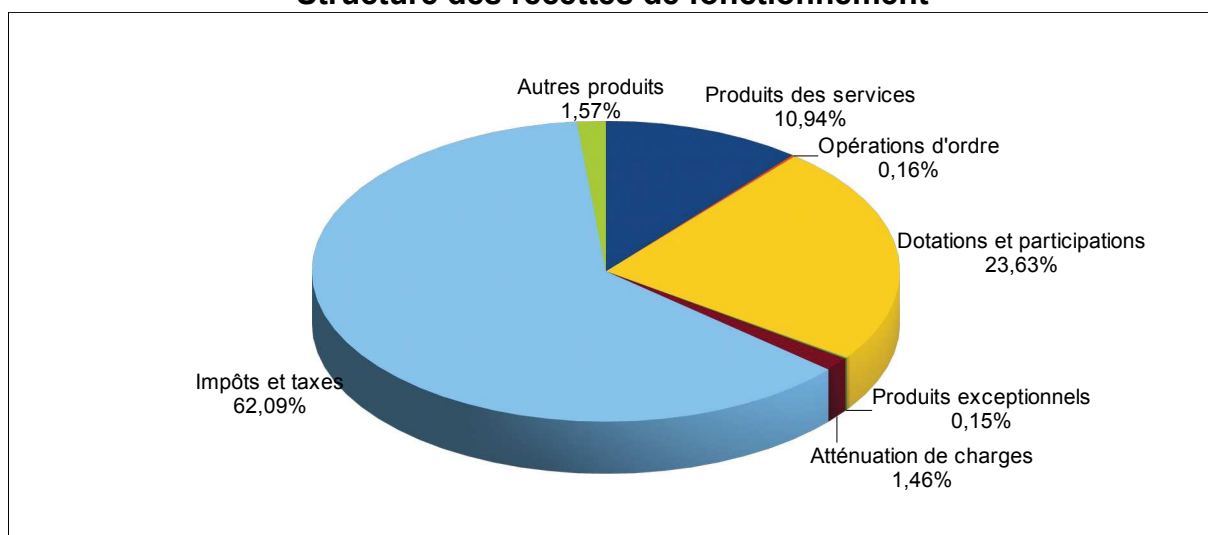
		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>9 614 863,66 €</b>	<b>10 273 111,27 €</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>674 942,78 €</b>	<b>16 695,17 €</b>
<b>Total de fonctionnement</b>		<b>10 289 806,44 €</b>	<b>10 289 806,44 €</b>

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018
013	Atténuation de charges (remboursement assurance personnel)	150 000,00 €	-20,22 %	188 008,00 €	-2,88 %	193 584,00 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités, locations...)	1 125 909,91 €	-0,21 %	1 128 308,29 €	-1,21 %	1 142 145,95 €
73	Impôts et taxes	6 388 876,00 €	3,62 %	6 165 412,16 €	-4,39 %	6 448 775,24 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions ...)	2 431 334,00 €	-2,68 %	2 498 402,54 €	-1,17 %	2 528 086,00 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles...)	161 891,36 €	-20,08 %	202 556,32 €	14,73 %	176 555,72 €
76	Produits financiers	100,00 €	0,00 %	100,00 €	-99,39 %	16 359,87 €
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €	-45,90 %	27 726,00 €	10,90 %	25 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	-100,00 %	358 586,04 €	57,65 %	227 459,92 €
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>10 273 111,27 €</b>	<b>-2,80 %</b>	<b>10 569 099,35 €</b>	<b>-1,76 %</b>	<b>10 757 966,70 €</b>
042	Transfert entre sections	16 695,17 €	-32,51 %	24 735,77 €	-65,94 %	72 620,29 €
043	Intérieur de la section	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>16 695,17 €</b>	<b>-32,51 %</b>	<b>24 735,77 €</b>	<b>-65,94 %</b>	<b>72 620,29 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>10 289 806,44 €</b>	<b>-2,87 %</b>	<b>10 593 835,12 €</b>	<b>-2,19 %</b>	<b>10 830 586,99 €</b>

### Structure des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de 2,80 % et s'élèvent à 10 273 111,27 € (10 569 099,35 € en 2019).

• **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité a décidé en juin 2019 de limiter l'augmentation des tarifs municipaux à 0,50 %. Je vous rappelle que nous pratiquons sur l'ensemble des tarifs liés aux activités proposées aux Harfleurais, une politique de quotients familiaux permettant à chaque famille de bénéficier d'une aide municipale calculée sur la base de ses revenus et sa composition.

La tarification des services à la population représente donc 1 125 909,91 € en 2020, soit 10,96 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste est en diminution de 0,21 % (- 2 398,38 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2019.

Ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la Communauté Urbaine qui évoluent ainsi :

Libellé	B.P. 2020	Évolution BP/BP	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018	Évolution BP/BP	B.P. 2017
Convention de services partagés	88 000,00 €	0,00%	88 000,00 €	-31,06%	127 656,00 €	-2,01%	130 268,00 €
Convention mutualisation informatique	60 000,00 €	-8,54%	65 600,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
<b>Total</b>	<b>148 000,00 €</b>	<b>-3,65%</b>	<b>153 600,00 €</b>	<b>20,32%</b>	<b>127 656,00 €</b>	<b>-2,01%</b>	<b>130 268,00 €</b>

• **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Ce chapitre atteint 6 388 876 €, soit une hausse de 3,62 % (- 223 463,84 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2019.

Le produit fiscal inscrit au Budget Primitif 2020 est calculé en fonction de **bases estimées**. En fonction des données transmises par les services fiscaux, un ajustement budgétaire sera réalisé lors du Budget Supplémentaire 2020.

Ce produit fiscal estimé à 4 130 666 € est décomposé ainsi :

	Evolution réelles des bases				Estimation 2020/2023			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>% d'évolution</b>	-	-	-	-	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
<b>Taxe Habitation</b>	8 522 878 €	8 622 295 €	8 702 066 €	8 902 000 €	8 982 118 €	9 062 957 €	9 144 524 €	9 226 824 €
<b>Foncier Bâti</b>	7 903 824 €	8 039 175 €	8 174 100 €	8 291 000 €	8 365 619 €	8 440 910 €	8 516 878 €	8 593 530 €
<b>Foncier Non Bâti</b>	14 839 €	14 908 €	15 159 €	15 300 €	15 438 €	15 577 €	15 717 €	15 858 €
<b>Total</b>	<b>16 441 541 €</b>	<b>16 676 378 €</b>	<b>16 891 325 €</b>	<b>17 208 300 €</b>	<b>17 363 175 €</b>	<b>17 519 443 €</b>	<b>17 677 118 €</b>	<b>17 836 212 €</b>

	Évolution du produit à taux constants 2016 / 2023							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taxe Habitation</b>	1 379 002 €	1 395 087 €	1 407 994 €	1 440 344 €	1 453 307 €	1 466 386 €	1 479 584 €	1 492 900 €
<b>Foncier Bâti</b>	2 521 320 €	2 564 497 €	2 607 538 €	2 644 829 €	2 668 632 €	2 692 650 €	2 716 884 €	2 741 336 €
<b>Foncier Non Bâti</b>	8 388 €	8 427 €	8 569 €	8 649 €	8 727 €	8 805 €	8 885 €	8 965 €
<b>Total produits</b>	<b>3 908 710 €</b>	<b>3 968 012 €</b>	<b>4 024 102 €</b>	<b>4 093 822 €</b>	<b>4 130 666 €</b>	<b>4 167 842 €</b>	<b>4 205 353 €</b>	<b>4 243 201 €</b>
<b>Écart / N-1</b>		<b>59 302 €</b>	<b>56 090 €</b>	<b>69 720 €</b>	<b>36 844 €</b>	<b>37 176 €</b>	<b>37 511 €</b>	<b>37 848 €</b>

A partir de 2020, le reversement de fiscalité par la Communauté Urbaine ne comprend plus que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). En effet, suite à l'intégration des transferts de charges opérés en 2019, le montant global de nos charges transférées depuis la création de la CODAH devenant supérieur au montant de la Taxe Professionnelle transférée à l'agglomération, nous ne sommes plus bénéficiaires de la compensation de Taxe Professionnelle mais contributeurs.

## Évolution des recettes de la Communauté Urbaine

Libellé	B.P. 2020	Évolution BP/BP	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018	Évolution BP/BP	B.P. 2017
Attribution compensation T.P.	0,00 €	-100,00%	158 663,16 €	-56,61%	365 653,00 €	-2,57%	375 300,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	1 464 539,00 €	11,52%	1 313 279,00 €	0,10%	1 311 939,24 €	1,12%	1 297 344,89 €
<b>Total</b>	<b>1 464 539,00 €</b>	<b>-0,50%</b>	<b>1 471 942,16 €</b>	<b>-12,26%</b>	<b>1 677 592,24 €</b>	<b>0,30%</b>	<b>1 672 644,89 €</b>

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe publicité foncière : 250 000 €
- taxe sur la consommation finale d'électricité : 150 000 €
- taxe locale sur la publicité extérieure : 60 000 €
- Fond National de Garantie de Ressources (versé par l'État) : 294 771 €

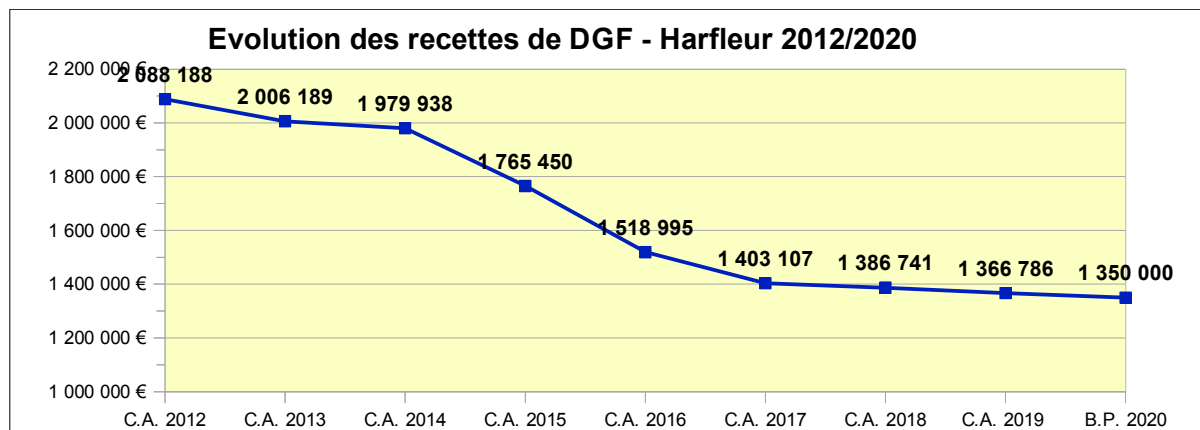
• **Dotations et participations (chapitre 74)**

Le chapitre 74 atteint 2 431 334 €, soit une diminution de 67 068,54 € (- 2,68 %) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2019.

### Évolution des dotations

Libellé	B.P. 2020	Évolution BP/BP	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018	Évolution BP/BP	B.P. 2017
Dotation globale de fonctionnement	1 350 000,00 €	-1,38%	1 368 845,00 €	-1,15%	1 384 747,00 €	-1,09%	1 400 000,00 €
Dotation de solidarité rurale	108 000,00 €	-0,57%	108 619,00 €	3,26%	105 185,00 €	10,72%	95 000,00 €
Dotation de solidarité urbaine	332 000,00 €	4,75%	316 960,00 €	5,87%	299 387,00 €	14,79%	260 824,00 €
Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle	148 799,00 €	-4,03%	155 042,00 €	0,00%	155 042,00 €	0,00%	155 042,00 €
<b>Total</b>	<b>1 938 799,00 €</b>	<b>-0,55%</b>	<b>1 949 466,00 €</b>	<b>0,26%</b>	<b>1 944 361,00 €</b>	<b>1,75%</b>	<b>1 910 866,00 €</b>

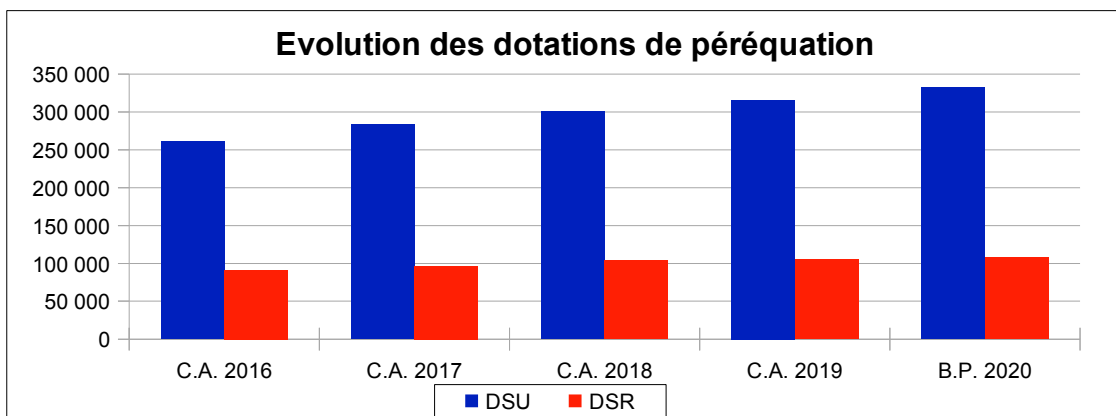
L'estimation de D.G.F inscrite au Budget Primitif 2020 est de 1 350 000 €, soit - 18 845 € par rapport à l'inscription 2019 (- 1,38 %).



Notre Dotation de Solidarité Rurale (fraction Péréquation) augmente depuis 2012 bénéficiant de la montée en puissance des dispositifs de péréquation au niveau national. Elle devrait donc atteindre 108 000 € en 2020 (- 619 € par rapport au B.P. 2019).

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), nous pensons être toujours éligible en 2020. Le Budget Primitif prévoit donc une inscription budgétaire de 332 000 € (+ 15 040 € par rapport au B.P. 2019).





Le Budget Primitif 2020 intègre aussi une hausse des allocations compensatrices versées par l'État (Taxe Foncières, Taxe d'Habitation ...) : 201 000 € inscrit au B.P. 2020 contre 171 000 € en 2019 soit + 30 000 € (+ 17,54 %).

Le FCTVA élargi à certaines dépenses d'entretien du patrimoine doit nous apporter des recettes complémentaires en fonctionnement. Ainsi, une recette de 4 000 € a été inscrite au budget (- 4 860 € par rapport au B.P. 2019).

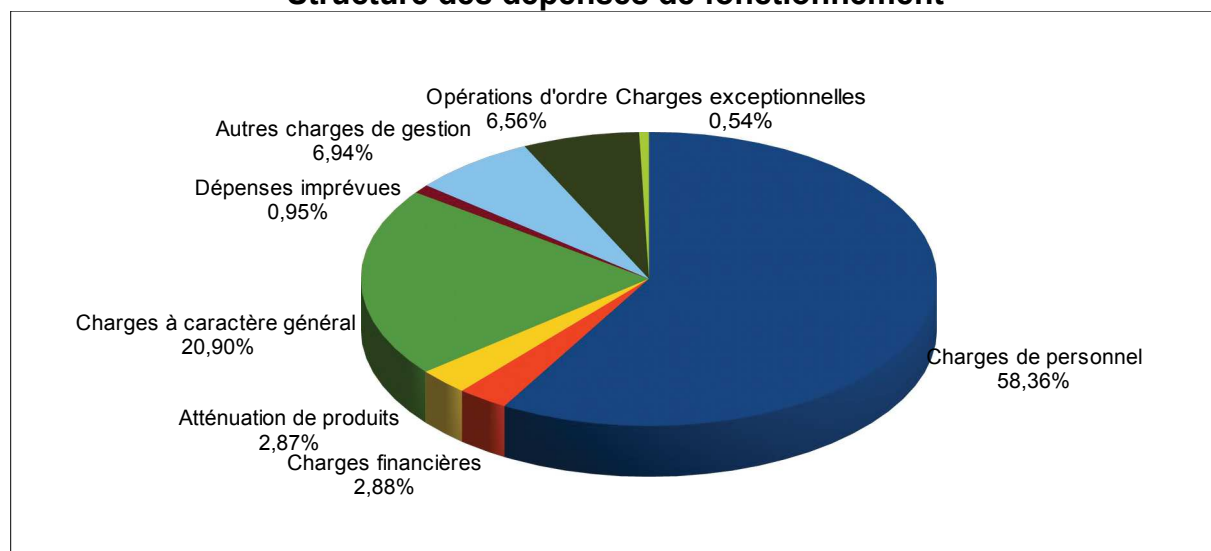
En ce qui concerne le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle, notre prévision de recettes pour 2020 s'établit à hauteur de 60 000 €, soit une diminution de 7,55 % par rapport à l'inscription du B.P. 2019.

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018
011	Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 150 817,89 €	2,08 %	2 106 944,40 €	-8,89 %	2 312 516,87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 005 245,26 €	0,69 %	5 964 138,92 €	-3,02 %	6 150 000,00 €
014	Atténuation de produits (F.P.I.C., reversement C.U.)	295 455,00 €	-41,53 %	505 295,00 €	269,43 %	136 778,00 €
65	Autres charges de gestion courante	713 887,98 €	-6,79 %	765 873,70 €	-17,60 %	929 436,84 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	295 905,05 €	-4,81 %	310 859,83 €	-8,27 %	338 881,88 €
67	Charges exceptionnelles (bourses, prix, aides aux façades...)	55 926,75 €	2,42 %	54 605,00 €	1,00 %	54 062,50 €
68	Dotations semi-budgétaires	0,00 €	-100,00 %	50 000,00 €	-	0,00 €
022	Dépenses imprévues	97 625,73 €	-18,65 %	120 000,00 €	-20,00 %	150 000,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>9 614 863,66 €</b>	<b>-2,66 %</b>	<b>9 877 716,85 €</b>	<b>-1,93 %</b>	<b>10 071 676,09 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	440 000,00 €	-4,82 %	462 296,52 €	4,20 %	443 661,77 €
042	Transfert entre sections	234 942,78 €	-7,44 %	253 821,75 €	-19,49 %	315 249,13 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>674 942,78 €</b>	<b>-5,75 %</b>	<b>716 118,27 €</b>	<b>-5,64 %</b>	<b>758 910,90 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 289 806,44 €</b>	<b>-2,87 %</b>	<b>10 593 835,12 €</b>	<b>-2,19 %</b>	<b>10 830 586,99 €</b>

### Structure des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 9 614 863,66 €, sont en diminution de 2,66 % (soit - 262 853,19 €) par rapport au volume global de dépenses réelles de fonctionnement votées au titre du Budget Primitif 2019 (9 877 716,85 €)

- **Les charges générales (chapitre 011)**

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et la réparation de notre patrimoine, les frais d'alimentation, d'affranchissement, de téléphonie... nécessaires à l'organisation des actions menées tout au long de l'année dans les domaines des affaires scolaires, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation économique, du travail avec les différents publics depuis la petite enfance jusqu'au 3<sup>ème</sup> âge...

Une inscription budgétaire à hauteur de 2 150 817,89 € est prévue pour ce chapitre, représentant une augmentation de 2,08 % par rapport au B.P. 2019.

Les charges liées aux fluides (468 450 €) sont en augmentation de 9,88 % par rapport au B.P. 2019, soit une évolution de 42 140 € .

Ce chapitre comprend entre autre :

- 30 000 € pour abonder l'enveloppe des achats alimentaires de notre restauration municipale afin de financer l'augmentation des achats issus de l'agriculture biologique,
- 51 450 € au titre de l'organisation de la Fête de la Scie en avril prochain.

- **Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les hypothèses retenues pour établir le Budget Primitif 2020 sont les suivantes :

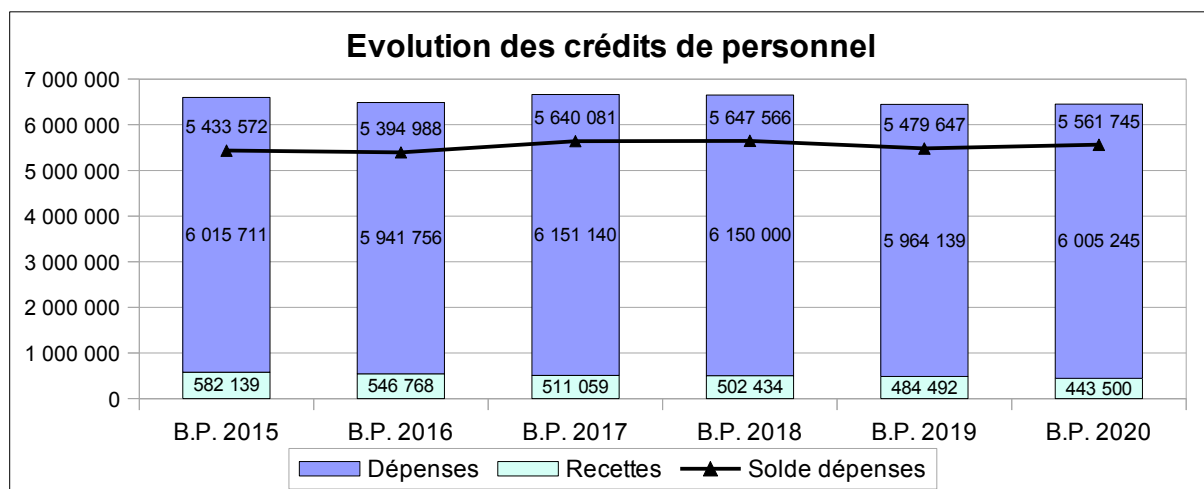
- Maintien des évolutions individuelles de carrière (grade et échelon) et intégration du Glissement Vieillesse Technicité qui aboutissent à une évolution mécanique des dépenses de personnel,
- Intégration des heures supplémentaires liées à l'organisation de la Fête de la Scie,
- Recrutement pérenne de deux agents techniques (Électricité bâtiment et Patrimoine extérieur) intégrés jusqu'à présent dans le cadre du dispositif Contrat d'avenir,
- Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),
- Constitution d'une provision pour des recrutements échelonnés sur l'année suite à des départs en retraite ou des mutations,
- Remplacement temporaire d'agents en maladie.

Dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, nous avons évoqué l'objectif de ne pas dépasser une augmentation de + 1 % pour ce chapitre.

Le travail budgétaire affiné lié à nos choix de gestion nous permettent d'inscrire au B.P. 2020 une somme de 6 005 245,26 € soit + 0,69 % par rapport au Budget 2019.

	B.P. 2019	C.A. 2019 estimé	B.P. 2020	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 964 138,92 €</b>	<b>5 814 844,00</b>	<b>6 005 245,26</b>	<b>3,27 %</b>	<b>0,69 %</b>

Personnel	B.P. 2020	Évolution BP/BP	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018	Évolution BP/BP	B.P. 2017	Évolution BP/BP	B.P. 2016
Total des dépenses	6 005 245,26 €	0,69%	5 964 138,92 €	-3,02%	6 150 000,00 €	-0,02%	6 151 140,13 €	3,52%	5 941 755,94 €
Total des recettes	443 500,00 €	-8,46%	484 492,00 €	-3,57%	502 434,00 €	-1,69%	511 053,00 €	-6,53%	546 768,00 €
Dépenses nettes	5 561 745,26 €	1,50%	5 479 646,92 €	-2,97%	5 647 566,00 €	0,13%	5 640 087,13 €	4,54%	5 394 987,94 €



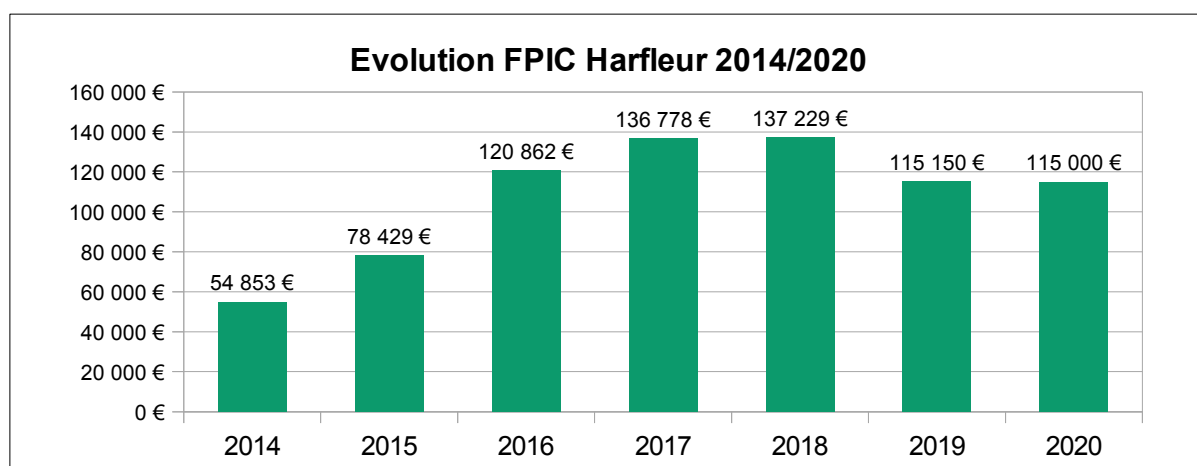
- **Atténuation de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre retrace notamment les reversements de fiscalité ainsi que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Une inscription budgétaire à hauteur de 295 455 € est prévue pour ce chapitre, représentant une diminution de 41,53 % par rapport au B.P. 2019 (505 295 €). En effet, le B.P. 2019 prévoyait une provision de 370 000 € permettant ainsi le reversement à la Communauté Urbaine de la somme due au titre de notre attribution négative de T.P.. Suite à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge de septembre 2019, ce reversement est fixé à 322 603,84 € dont 178 489,84 € en fonctionnement et 144 114 € en investissement (chapitre 204).

De plus, Harfleur contribue au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), car tout en étant une commune "pauvre", nous appartenons à une agglomération "riche".

Dans l'attente du chiffrage définitif l'estimation, basée sur le Projet de Loi de Finances 2020, est arrêtée à 115 000 € pour 2020.



• **Subventions et contributions (chapitre 65)**

Les charges de gestion courante passent de 765 873,70 € en 2019 à 713 887,98 € en 2020, soit une baisse de 6,79 % par rapport à 2019 (- 51 985,72 €). Cette baisse s'explique notamment par la diminution de l'enveloppe pour les subventions aux associations qui a été recalculée en fonction des bilans financiers présentés ces deux dernières années par l'association Enfance pour tous (- 43 606,72 €).

Ce chapitre retrace notamment les dépenses suivantes :

- la contribution au SIEHGO : 50 000 € identique à 2019
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 138 040 €
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 306 418 €
- la subvention au CCAS pour 210 077,98 €

• **Charges financières (chapitre 66)**

L'ancienneté de certains de nos contrats, les effets des renégociations de 2015 et des taux d'intérêts bas continuent d'avoir un impact sur 2020. Les charges financières (chapitre 66) inscrites au Budget Primitif 2020 s'élèvent à 295 905,05 € et diminuent de 4,81 % (- 14 954,78 €) par rapport au Budget Primitif précédent.

	B.P. 2018	Variation	B.P. 2019	Variation	B.P. 2020
<b>Intérêts versés</b>	<b>338 881,88 €</b>	<b>-8,27 %</b>	<b>310 859,83 €</b>	<b>-4,81 %</b>	<b>295 905,05 €</b>

• **Dépenses imprévues (chapitre 022)**

Une provision pour dépenses imprévues de 97 625,73 € a été inscrite au Budget Primitif représentant 1,02 % des dépenses de fonctionnement. Le montant de ce chapitre est réglementairement limité à 7,5 % des dépenses de la section.

Ce chapitre participe au respect du principe comptable de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement. L'affectation budgétaire de ce crédit peut faire l'objet, soit d'une délibération du Conseil Municipal, soit d'un certificat administratif du Maire qui, dans ce cas, doit rendre compte au Conseil Municipal de son utilisation.

**V - La section d'investissement**

Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 869 992,78 €, (pour mémoire : 2 571 372,92 € au B.P. 2019).

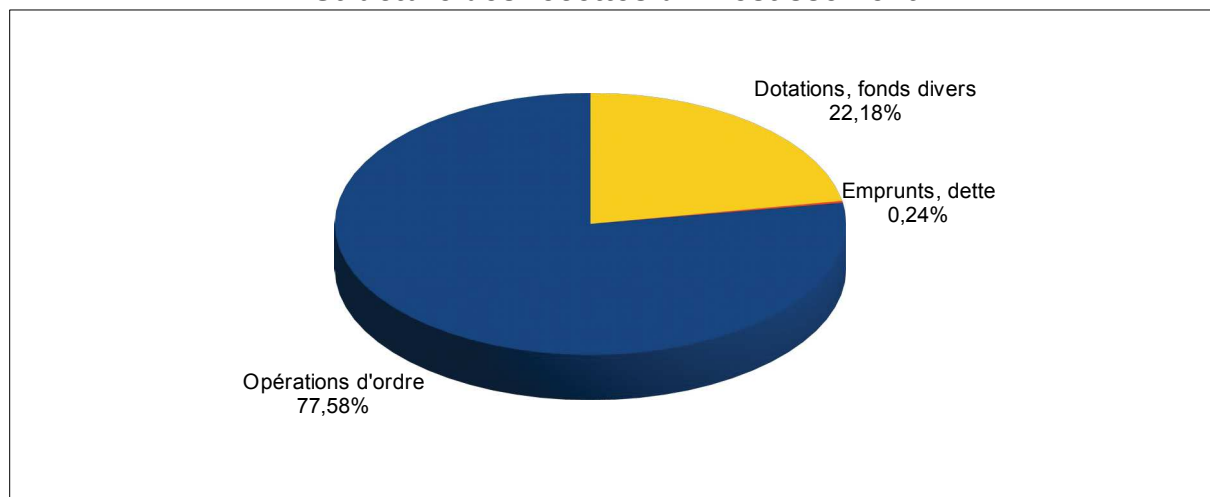
Section d'investissement	Dépenses		Recettes	
	Opérations réelles	853 297,61 €	Opérations d'ordre	195 050,00 €
	Opérations d'ordre	16 695,17 €	Total d'investissement	674 942,78 €
		<b>869 992,78 €</b>		<b>869 992,78 €</b>

**Les recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	193 000,00 €	-6,20 %	205 754,00 €	-3,81 %	213 900,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	-100,00 %	858 663,81 €	305,75 %	211 621,97 €
13	Subventions d'investissement reçues	0,00 €	-100,00 %	19 635,00 €	-94,93 %	387 150,34 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 050,00 €	-2,38 %	2 100,00 €	0,00 %	2 100,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	-100,00 %	143 556,21 €	0,00 %	143 556,21 €
	Report de l'année précédente	0,00 €	-100,00 %	625 545,63 €	10,25 %	567 399,38 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>195 050,00 €</b>	<b>-89,49 %</b>	<b>1 855 254,65 €</b>	<b>21,60 %</b>	<b>1 525 727,90 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	440 000,00 €	-4,82 %	462 296,52 €	4,20 %	443 661,77 €
040	Opérations d'ordre – Entre sections	234 942,78 €	-7,44 %	253 821,75 €	-19,49 %	315 249,13 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>674 942,78 €</b>	<b>-5,75 %</b>	<b>716 118,27 €</b>	<b>-5,64 %</b>	<b>758 910,90 €</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>869 992,78 €</b>	<b>-66,17 %</b>	<b>2 571 372,92 €</b>	<b>12,55 %</b>	<b>2 284 638,80 €</b>

## Structure des recettes d'investissement



En raison notamment de la non-reprise des résultats 2019, les recettes réelles d'investissement, prévues à hauteur de 195 050 €, sont en baisse de 89,49 % (- 1 660 204,65 €) par rapport au budget 2019.

Il n'y a pas d'inscription d'emprunt au Budget Primitif 2020.

- **les dotations et fonds divers (chapitre 10)**

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

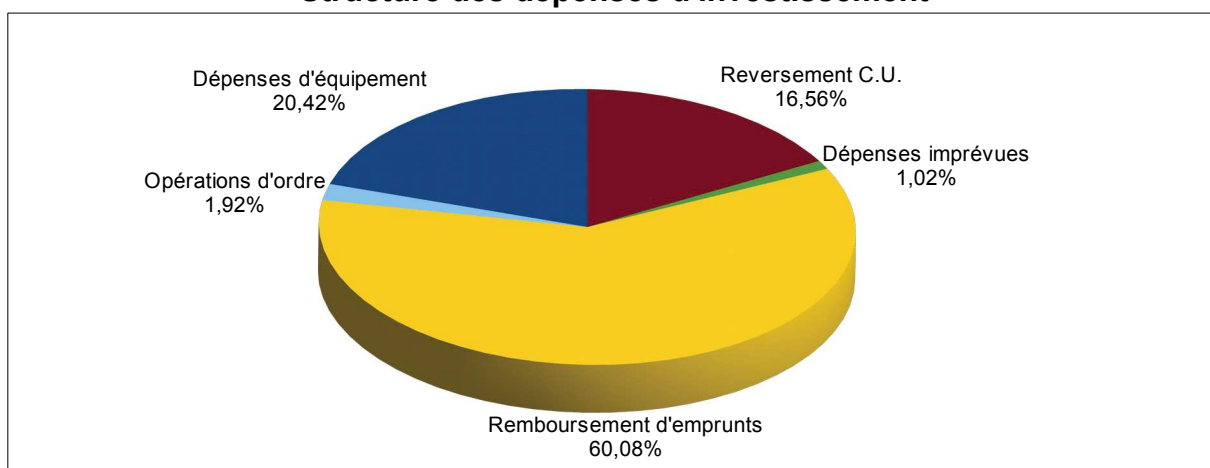
- F.C.T.V.A : 145 000 €
- Taxe d'aménagement : 48 000 €

## Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018
20	Immobilisations incorporelles (frais études, logiciels...)	1 200,00 €	-88,00 %	10 000,00 €	-11,19 %	11 260,00
204	Subventions d'équipement versées	144 114,00 €	4703,80 %	3 000,00 €	200,00 %	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)	102 860,10 €	-44,02 %	183 757,71 €	-21,96 %	235 457,16
23	Immobilisations en cours (travaux, aménagements, construc.)	73 600,00 €	-75,76 %	303 570,00 €	-44,11 %	543 180,00
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	522 685,00 €	-0,84 %	527 100,00 €	-10,98 %	592 100,00
020	Dépenses imprévues	8 838,51 €	-74,75 %	35 000,00 €	-30,00 %	50 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	-100,00 %	790 120,66 €	2455,92 %	30 913,41
	Reports de l'année précédente	0,00 €	-100,00 %	694 088,78 €	-7,22 %	748 107,94
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>853 297,61 €</b>	<b>-66,49 %</b>	<b>2 546 637,15 €</b>	<b>15,13 %</b>	<b>2 212 018,51 €</b>
040	Opérations d'ordre – Transfert entre sections	16 695,17 €	-32,51 %	24 735,77 €	-65,94 %	72 620,29 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>16 695,17 €</b>	<b>-32,51 %</b>	<b>24 735,77 €</b>	<b>-65,94 %</b>	<b>72 620,29 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>869 992,78 €</b>	<b>-66,17 %</b>	<b>2 571 372,92 €</b>	<b>12,55 %</b>	<b>2 284 638,80 €</b>

## Structure des dépenses d'investissement





Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de 66,49 % par rapport au Budget précédent en atteignant 853 297,61 € contre 2 546 637,15 € en 2019.

- **Remboursement de la dette (chapitre 16)**

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 522 685 €, soit en réduction de 4 415 € par rapport à 2019 (- 0,84 %).

	B.P. 2018	Variation	B.P. 2019	Variation	B.P. 2020
<b>Capital des emprunts</b>	<b>590 000,00 €</b>	<b>-11,02 %</b>	<b>525 000,00 €</b>	<b>-0,83 %</b>	<b>520 635,00 €</b>
<b>Cautionnement versés</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>-2,38 %</b>	<b>2 050,00 €</b>

- **Dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23)**

Les dépenses d'équipement correspondent aux investissements hors le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement brut (177 660,10 €) représentent 21 € par habitant :

- 73 600 € pour des travaux d'aménagement et constructions,
- 102 860,10 € pour des acquisitions de biens et de matériels,
- 1 200 € pour des frais d'étude ou logiciels.

Les principales dépenses d'équipement inscrites au B.P. 2020 sont :

- Le programme d'économie d'énergie (détection de présence, LED, gestion technique des consommations) : 22 000 €,
- Le diagnostic du clocher de l'Église Saint Martin : 36 100 €,
- Des acquisitions pour les écoles touchant notamment à l'amélioration de la sécurité : 12 600 € pour l'acquisition de défibrillateurs, l'enveloppe annuelle d'investissement de petits matériels : 2 450,10 €,
- Des travaux dans divers bâtiments municipaux : 26 500 € pour des travaux d'aménagements du Pôle de Beaulieu, 10 000 € pour le remplacement des menuiseries du Centre de loisirs, 8 000 € pour des travaux à l'ancien presbytère, 5 000 € pour le Gymnase René Cance...,
- Des achats de matériels informatique : 4 010 €,
- Les travaux d'aménagement de salles municipales : 28 000 € pour la Maison des Associations (Vitrages, étanchéité et peinture des soubassements),
- L'enveloppe d'acquisition de véhicules : 15 000 €.

Comme indiqué précédemment, ces enveloppes seront complétées au regard des prévisions du Plan Pluriannuel d'Investissement, en tenant compte de l'intégration du résultat de l'exercice 2019, lors du Budget Supplémentaire et lors des différentes décisions modificatives au fur et à mesure de l'inscription des subventions accordées.

- **Subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Ce chapitre comprend exclusivement l'attribution de compensation d'investissement due à la Communauté Urbaine (144 114 €) suite à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge de septembre 2019.

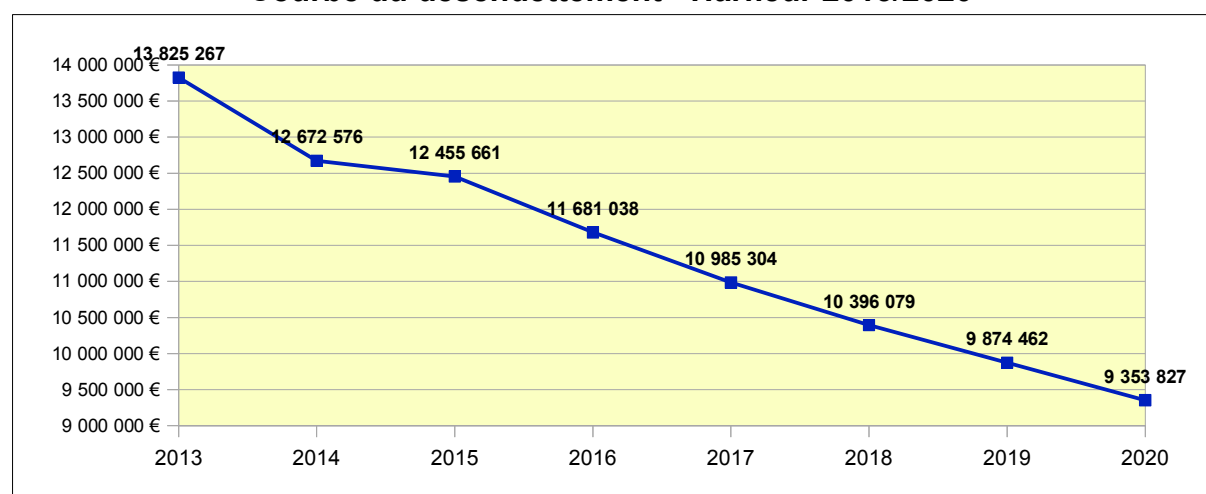
## VI - L'endettement

L'annuité inscrite au Budget Primitif 2020 (capital + intérêts annuels hors ICNE) a été réduite de 2,29 % par rapport au B.P. 2019 pour se situer à 825 635 €.

	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018	Evolution	B.P. 2017
<b>Encours au 01/01</b>	9 874 461,85 €	-5,02%	10 396 079,36 €	-5,36%	10 985 303,81 €	-5,96%	11 681 037,77 €
<b>Intérêts des emprunts</b>	305 000,00 €	-4,69%	320 000,00 €	-8,57%	350 000,00 €	-7,89%	380 000,00 €
<b>Capital des emprunts</b>	520 635,00 €	-0,83%	525 000,00 €	-11,02%	590 000,00 €	-15,25%	696 185,00 €
<b>Annuité de la dette</b>	825 635,00 €	-2,29%	845 000,00 €	-10,31%	942 100,00 €	-12,46%	1 076 185,00 €

Au 31 décembre 2020, en raison du non recours à l'emprunt en 2020, notre encours devrait se situer à 9 353 826,99 € soit une baisse de 5,27 % par rapport à 2019 (- 520 634,86 €).

**Courbe du désendettement - Harfleur 2013/2020**



## VII - L'autofinancement

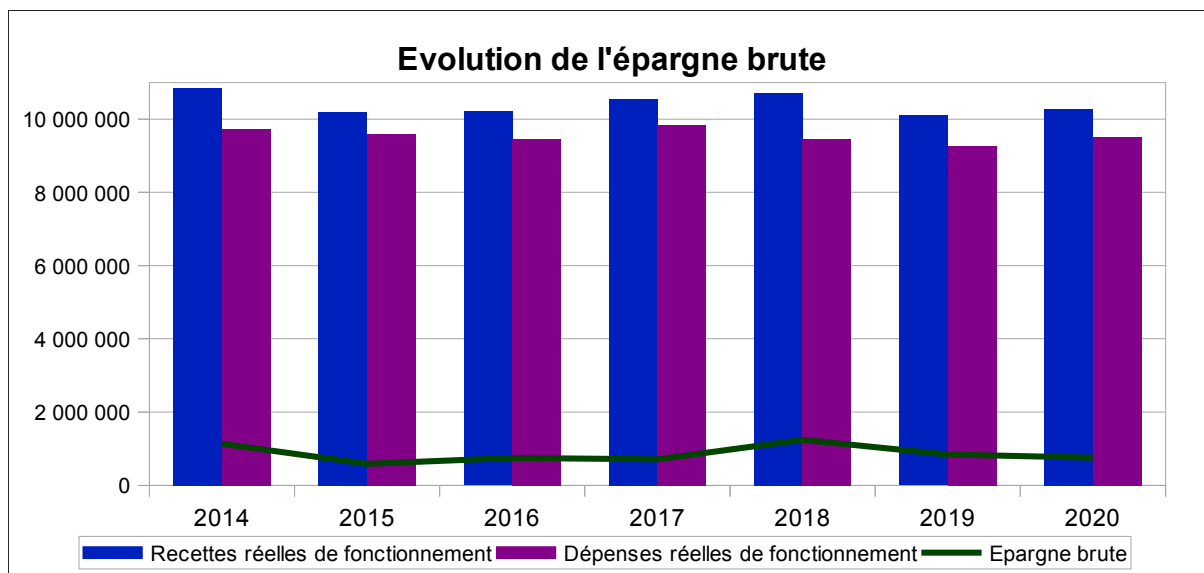
	2016	2017	2018	Prévu au B.P. 2019	C.A. 2019 estimé	B.P. 2020 estimé <sup>1</sup>	B.P. 2020 estimé <sup>2</sup>
<b>Épargne de gestion</b>	1 124 152,84	1 060 523,26	1 565 681,41	1 549 487,16	1 151 984,00	1 051 778,39	1 024 326,97
Intérêts de la dette	377 453,19	352 722,64	324 338,97	310 859,83	307 615,00	295 905,05	295 905,05
<b>Épargne brute</b>	<b>746 699,65</b>	<b>707 800,62</b>	<b>1 241 342,44</b>	<b>1 238 627,33</b>	<b>844 369,00</b>	<b>755 873,34</b>	<b>728 421,92</b>
Remboursements de dette	774 623,63	695 733,94	589 224,45	525 000,00	521 618,00	520 635,00	520 635,00
<b>Épargne nette</b>	<b>-27 923,98</b>	<b>12 066,68</b>	<b>652 117,99</b>	<b>713 627,33</b>	<b>322 751,00</b>	<b>235 238,34</b>	<b>207 786,92</b>

1 : Réalisation à 100 % - 2 : Réalisation à 97,39 %

Le taux d'épargne brute, qui permet de mesurer le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, passerait de 11,60 % à 8,35 % à la fin 2019.

Dans l'hypothèse où toutes les recettes du B.P. 2020 ainsi que toutes les dépenses soient réalisées, le taux d'épargne pour 2020 atteindrait 7,36 %.

	2016	2017	2018	C.A. 2019 estimé	B.P. 2020 estimé <sup>1</sup>	B.P. 2020 estimé <sup>2</sup>
Taux d'épargne	7,32 %	6,71 %	11,60 %	8,35 %	7,36 %	13,74 %
Ratio de la strate	15,39 %	15,35 %	17,00 %	n.d.	n.d.	n.d.



## VIII - Les ratios financiers

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolué ainsi :

		Moyennes nationales de la strate DGCL (2017)	B.P. 2020	B.P. 2019	B.P. 2018	B.P. 2017
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	939,00	1 131,03	1 156,07	1 196,87	1 207,12
2	Produit des impositions directes / Population	500,00	485,90	479,41	478,88	479,11
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 125,00	1 208,46	1 201,10	1 251,40	1 239,72
4	Dépenses d'équipement brut / Population	283,00	20,90	58,86	93,99	134,21
5	Encours de la dette / Population	874,00	1 100,32	1 161,56	1 235,42	1 317,81
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	153,00	158,80	161,02	164,56	167,95
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	56,30%	62,46%	60,69%	61,06%	61,13%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	91,00%	98,66%	101,39%	101,25%	104,11%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	25,20%	1,73%	4,90%	7,51%	10,83%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	77,70%	91,05%	96,71%	98,72%	106,30%